

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 04 MARS 2021

2021 – 29 EXPERIMENTATION DES PLANS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - TAUX DE PARTICIPATION DES ADHERENTS

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 04 Mars, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 25 Février 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres à Grandchamps des Fontaines, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 22
Votants : 21

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique
Madame Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz

Délégués titulaires absents :

Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)

Délégués suppléants présents (visioconférence) :

Monsieur Patrick CORBEL, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DAVID

Affichage le 08 mars 2021

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20210304-2021-29-DE
Date de télétransmission : 09/03/2021
Date de réception préfecture : 09/03/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment son article 4-2,

Considérant que le SYDELA, dans le cadre de sa compétence Investissement éclairage public, souhaite accompagner les collectivités territoriales adhérentes dans la planification des investissements en matière d'éclairage public,

Considérant que le SYDELA souhaite mettre en place cet accompagnement par le biais du projet « éclairer juste », associant à la fois des notions en éclairage public mais également en maîtrise de l'énergie,

Considérant que le principe de l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités mais que des exceptions sont légalement prévues pour les dépenses s'échelonnant sur plusieurs exercices, et notamment par la mise en place de plans pluriannuels d'investissement,

Considérant que les plans pluriannuels d'investissement permettent aux collectivités de :

- Prioriser les travaux à réaliser
- Programmer lesdits travaux à l'année, sur un mandat
- Planifier le budget d'investissement nécessaire à la réalisation desdits travaux

Considérant que le SYDELA souhaite expérimenter cette nouvelle forme d'accompagnement sur le territoire de deux collectivités adhérentes volontaires pour la mise en place de leur plan pluriannuel d'investissement en matière d'éclairage public, afin de maîtriser au mieux le budget investissement des collectivités et du SYDELA mais également d'optimiser le temps passé par les services techniques sur les travaux envisagés,

Considérant qu'il est proposé que la participation des collectivités adhérentes aux coûts de réalisation des plans pluriannuels d'investissement, soit fixée comme suit :

- De 1 à 700 points lumineux : taux de participation de 50% collectivité
- A compter de 701 points lumineux : taux de participation de 75% collectivité

Considérant que les coûts directs et indirects du SYDELA ne sont pas pris en compte dans la base de calcul de la participation du demandeur,

Considérant les avis favorables de la Commission Eclairage public – Télécom et du Bureau du SYDELA en date des 16 et 18 février 2021,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **De retenir les projets des collectivités adhérentes suivantes pour expérimenter la mise en place de plans pluriannuels d'investissement (PPI) :**
 - Commune de Pornic
 - Commune de Machecoul-Saint-Même
- **De fixer le taux de participation des collectivités adhérentes à cette expérimentation comme suit :**
 - 50% du coût de la réalisation du PPI sur les 700 premiers points lumineux ;
 - 75% du coût de la réalisation du PPI à compter du 701^{ème} point lumineux ;

Etant précisé que les coûts directs et indirects du SYDELA ne sont pas pris en compte dans la base de calcul de la participation du demandeur.